



COMMUNE DE MOUCHAMPS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le 26 octobre 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de MOUCHAMPS se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents :

Monsieur Patrick MANDIN : Maire

Monsieur Jean-Michel LUMEAU : Premier Adjoint

Madame Sabine LOIZEAU, Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, Madame Nathalie GODARD, Monsieur Mathieu GOBIN : Adjoints

Madame Sophie SIONNEAU, Monsieur François ALBERT : conseillers délégués

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Monsieur Jean-Yves BODET, Monsieur Alain BOS, Madame Mathilde BOUILLET, Madame Laetitia BRIDONNEAU, Madame Marie-Anne BRISARD, Monsieur Guillaume BROSSET, Madame Nicole CHATAIGNER, Monsieur Maxime GROLLEAU, Madame Annabelle LOISEAU, Madame Bérénice TREILLARD : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Madame Magali MARTINEZ-MARTINEZ à Madame Annabelle LOISEAU

Monsieur Aurélien CAILLEAUD à Madame Bérénice TREILLARD

Excusés : Madame Amélie SUREAU, Monsieur Cyril ROUTCHENKO

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Maxime GROLLEAU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

En application de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du mois de mai, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Pour les marchés publics

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant HT	Commentaires éventuels
10/09/2020	Fournitures scolaires Ecole René Guilhaud	MONTESSORI STORE	226,86 €	
10/09/2020	Remplacement pistolet centrale nettoyage Restaurant Scolaire	LE FROID VENDEEN	281,87 €	
14/09/2020	Réalisation des contrôles réglementaires des équipements sportifs	SECURISPORT	660,00 €	
14/09/2020	Abonnement "La Gazette des Communes"	GROUPE MONITEUR	329,00 €	
15/09/2020	Peintures bureau du Maire et bureau DGS	LOISEAU PROUX	3 746,21 €	
15/09/2020	Eclairage agence postale	PIERRE MICHENAUD	1 229,94 €	
17/09/2020	Remplacement chauffe-eau Salle du Petit Lay	VINCENT PINARD	360,00 €	
24/09/2020	Drapeaux et écusson Ecole René Guilhaud	SEDI	114,00 €	
28/09/2020	Remplacement vitrages Salle du Petit Lay	MENUISERIE JAUNET	806,75 €	
28/09/2020	Remplacement vitrages vestiaires foot	MENUISERIE JAUNET	636,61 €	
29/09/2020	Diagnostics électricité, performance énergétique et risques et pollutions 5 allée des Marronniers	ANGE DIAG	191,25 €	
29/09/2020	Panneaux composites cérémonie du 11 novembre	DL SYSTEM	888,00 €	
02/10/2020	2 licences Office	MEDIACOM	646,44 €	
12/10/2020	Diagnostics amiante et plomb parties communes - Logements de la Gare	ANGE DIAG	225,00 €	

Pour les concessions

Date de la décision	Cimetière concerné	Nom et prénom du concessionnaire	Durée de la concession	Montant de la concession TTC	Commentaires éventuels
09/09/2020	Les Ballières	VILLENEUVE Alice	30 ans	198 €	Renouvellement concession
06/10/2020	La Chaussée	REGENT Séverine	30 ans	198 €	concession pleine terre

Droit de préemption

N° de la décision	Date	Parcelles concernées	Situation géographique	Vendeur	Acquéreur	Commentaires éventuels
20/DIA/09/005	23/09/2020	YV 190	2 Les Garennes	Consorts GUICHETEU	CHRISOSTOME Sylvain	refus de préemption
20/DIA/10/006	08/10/2020	YT 117	55 Rue du Beignon	Consorts TRICOIRE	SIAUDEAU Florian et DROILLARD Marion	refus de préemption
20/DIA/10/007	08/10/2020	YV 453	17 Rue du Breuil	Consorts TRICOIRE GUILLOTEAU	POISSON Jérôme	refus de préemption
20/DIA/10/008	08/10/2020	AC 192 et 259	52 Rue du Cdt Guilhaud	SIMONNET Séverine	SCI JnS	refus de préemption
20/DIA/10/009	13/10/2020	YV 462	30 Rue Jean Yole	SUET Paul - NEAU Sylvie	AFONSO Julien	refus de préemption

1 – MAISON PLACE CLEMENCEAU : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire donne un accord de principe pour préempter la maison de la Place Clemenceau

2 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA SAPL AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport d'activités 2019 de la SPAL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

3 – MODIFICATION DU NOMBRE DE SIEGES AU CCAS ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : de porter à 7 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale élus parmi et par le conseil municipal.

Article 2 : d'élire Madame Nicole CHATAIGNER pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale

4 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMITES CONSULTATIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de désigner les citoyens suivants pour intégrer les comités consultatifs.

Développement durable, affaires agricoles et espaces verts	BROCHARD Michel De CHABOT Françoise CHEMINEAU Tony COUSINEAU Philippe GUEGNARD Aurélie RIPOCHE Sabeline VIEILLE Paul SOUNY Bruno 1 représentant de la Chambre d'Agriculture 1 membre de chaque syndicat présent sur la commune (FDSEA-Coordination Rurale et Confédération Paysanne)
Solidarité, santé et citoyenneté	CHAILLOU Régine BUREAU Annie CHENU Sonia LHOPITALLIER Agnès GOURAUD Manuella

5 – COMITE LOCAL DE L'EAU - REPRESENTATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de désigner Madame Mathilde BOUILLET pour représenter la commune au Comité Local de l'Eau.

6 – PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE/ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DE RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : de donner habilitation au Centre des Gestion agissant pour le compte de la collectivité afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe des risques statutaires du personnel,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les documents relatifs à ce projet

7 – AFFAIRES AGRICOLES : LOCATION DES TERRES TARIFS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (pour 19, abstention 2),

DECIDE

Article Unique : de fixer les tarifs de location des terres agricoles tels que proposé

8 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs d'occupation du domaine public tels que proposés

Commerce concerné	Montant annuel arrondi à l'euro le plus proche
Crêperie du Soleil	140 €
Café « Au Bon Accueil »	236 €
Charcuterie	168 €
Restaurant « Le Canotier »	337 €

9 – CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES : TARIFS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : de créer des tarifs supplémentaires pour les concessions de 4.80m2 et les inter-tombes

Article 2 de maintenir les tarifs des concessions pour l'année 2021.

10 – INDEMNITE POUR ENTRETIEN DES TOMBES AU COLOMBIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de verser une indemnité pour l'entretien des tombes au Colombier à Madame Roseline JAUZELON d'un montant de 120 euros.

11 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'attribuer à Mme GUICHETEAU Linda pour la réalisation d'un enduit à la chaux aérienne sur le bien situé 7 Place Clemenceau une subvention de 150 €.

12 – SERVICE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE – REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (contre 18, abstention 3)

DECIDE

Article unique : de ne pas rembourser les frais aux familles

13 – CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES BALLIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de valider la proposition du SYDEV, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

14 – CONVENTION AVEC ORANGE POUR EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES BALLIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de valider la proposition de ORANGE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

15 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'approuver la décision modificative n°3 relative au budget principal suivante :

DEPENSES		RECETTES
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles		
20422 – Subventions d'équipements	- 4 000 €	
023 – Eglise		
2313 – Constructions	- 17 978 €	
073 – Ecole René Guilbaud		
2313 – Constructions	- 30 196 €	
07801 – Cimetière La Chaussée		
2116 – Cimetières	- 3 000 €	
128 - Mairie		
c/2313 – Constructions	+ 3 000 €	
201509 - Accessibilité		
c/2031 – Frais d'études	- 72 826 €	
202005 – Rue des Ballières		
2315 – Installations	- 5 000 €	
202006 – Maison Place Clemenceau		
2138 – Autres constructions	+ 130 000 €	
TOTAL	0 €	0 €

16 – MARCHES PUBLICS : MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – AVENANT N°1 AU LOT N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 au marché de produits d'entretien, lot 2 « Savons mains sanitaire »

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à leur exécution

17 – CULTURE : DEMANDE DE RESIDENCE POUR CREATION D'UN SPECTACLE AUX NYMPHEAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique :

- de mettre à disposition pendant une semaine de la Salle des Nymphéas comme résidence d'artistes avec un spectacle en fin de semaine et des tarifs préférentiels pour les mouchampais
- de mettre à disposition du personnel communal pour la mise en place, l'installation et la sécurité
- de mettre à disposition le service communication : aide exceptionnelle à la création et diffusion d'affiches
- de prendre en charge le catering

18 – RESSOURCES HUMAINES - SERVICE ADMINISTRATIF : HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser exceptionnellement le paiement des heures supplémentaires effectuées depuis le début de l'année 2020 aux agents du service administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire
Patrick MANDIN

Le secrétaire
Monsieur Maxime GROLLEAU

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 26 OCTOBRE 2020

Patrick MANDIN		Marie-Anne BRISARD	
Jean-Michel LUMEAU		Guillaume BROSSET	
Sabine LOIZEAU		Aurélien CAILLEAUD	
Jean-Pierre DROILLARD		Nicole CHATAIGNER	
Nathalie GODARD		Maxime GROLLEAU	
Mathieu GOBIN		Magali MARTINEZ- MARTINEZ	
François ALBERT		Bérénice TREILLARD	
Sophie SIONNEAU			
Frédéric AUCLAIR			
Alain BOS			
Mathilde BOUILLET			